

Orsay, le 16/01/2020

Référence : PVDM/MD/HR/AS/2020-015

Monsieur Lionel CHAMPETIER
Président
ASEOR
24, rue Christine
91400 Orsay

Objet : votre courrier du 11 décembre 2019 concernant la ZAC de Corbeville

Monsieur le Président,

Dans un courrier du 11 décembre 2019, vous me sollicitiez afin d'obtenir des informations sur le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU d'Orsay et de Saclay. En effet, ce dossier qui a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 20 mai au 11 juillet 2019 a par la suite connu quelques évolutions afin de tenir compte des contributions reçues lors de l'enquête publique et de l'avis du commissaire enquêteur.

Pour votre parfaite information, la dernière version du dossier qui a été approuvée par arrêté préfectoral en décembre 2019, est désormais exécutoire. Pour cette raison, l'intégralité du dossier a été annexée au Plan Local d'Urbanisme des communes d'Orsay et de Saclay. Ce dossier est mis à disposition et consultable en mairie.

Le programme des constructions acté dans le dossier de création de la ZAC prévoit le développement d'environ 414 000 m² de surface de plancher dont :

- environ 123 000 m² de développement économique et d'accueil d'activités
- environ 172 000 m² de logements familiaux et étudiants, soit prévisionnellement 1590 logements familiaux et 1500 logements étudiants,
- environ 45 000 m² d'enseignement supérieur et de recherche
- environ 74 000 m² d'équipements publics, techniques et exceptionnels, commerces, services.

Concernant plus particulièrement le phasage de livraison des constructions de la ZAC de Corbeville, un découpage en trois phases de développement a été proposé dans le dossier de réalisation de la ZAC, approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay le 10 octobre 2019. Le phasage prévisionnel de développement du quartier est ainsi envisagé de la manière suivante :

- une première phase initiale de 2020 à 2024 qui amorcera le développement du quartier par les premiers travaux d'espaces publics et l'arrivée des premiers équipements (Complexe sportif universitaire, Hôpital, SDIS). Cette phase correspondra également à la livraison de premières résidences étudiantes,
- une deuxième phase de 2025 à 2027 qui s'articulera autour de la mise en service de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express, avec dans la continuité de la phase 1, la livraison de résidences étudiantes mais aussi d'une première tranche de logements familiaux. Ce développement sera accompagné d'équipements et commerces de proximité.
- une troisième phase de 2028 à 2032 qui verra la finalisation de la trame viaire du quartier et la livraison des derniers lots, en particulier les programmes de développement économique et les logements familiaux.

En complément, je tiens également à vous informer que, dans le cadre d'une démarche partenariale avec l'INRA, une mission est en cours afin de définir un ou des projets à vocation agricole qui pourraient venir s'implanter dans la lisière de Corbeville.

J'espère que ces éléments d'information auront répondu à votre demande. Si toutefois tel n'était pas le cas, ou pour toute question complémentaire, mes services se tiennent à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe VAN DE MAELE
Directeur général

ASEOR

ASSOCIATION LOI 1901
AGRÉE AU CODE DE L'URBANISME
POUR LA SAUVEGARDE DE
L'ENVIRONNEMENT D'ORSAY



3960 - ASEOR

A Monsieur Philippe Van de Maele
Directeur Général de l'EPA Paris Saclay
6 Boulevard Dubreuil
91400 Orsay

Orsay le 11 décembre 2019

Objet : la ZAC de Corbeville

Monsieur le Directeur Général,

Jusqu'à présent nous avons la définition de la ZAC de Corbeville donnée dans le dossier de l'enquête publique et celle confirmée par le commissaire enquêteur dans son rapport.

Lors du Conseil Municipal du 12 novembre Monsieur le Maire d'Orsay a informé les élus d'accords modifiant le projet présenté à l'enquête publique.

Des extraits de ces modifications ont été publiés dans le dernier bulletin Municipal. Elles concernent essentiellement le nombre de logements et la création d'un phasage pour la réalisation de la ZAC.

Nous vous demandons de bien vouloir soit de nous communiquer soit de nous indiquer où nous pouvons trouver le texte intégral de ces nouveaux accords.

Vous en remerciant à l'avance nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de nos respectueux sentiments.

Lionel Champetier

Président de l'ASEOR

Copie : Monsieur le préfet de l'Essonne

Monsieur le Président de la CPS

Monsieur le Maire D'Orsay

ASEOR - 24, rue Christine 91400 Orsay - FR02 2004 1010 1230 9708 8R03 393 - BIC PSSTFRPPSCE

☎ 01 60 10 96 23 - ✉ aseor91@gmail.com - 🌐 aseor.org - @Aseor91